

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

() ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/-) NNEE 1961 - I - N° 17 / 11 / SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1er .- M. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, est chargé d'assurer l'intérim du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité, pendant la durée de l'absence de M. AROUNA MAMA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

PORTO-NOVO, le 18 JANVIER 1961

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGCM.	3
Tous Minis.	12
J.O.	1
A.N.	2


H. MAGA.